

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 août 2020

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 10 août 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-08-121

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-08-122

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 juillet 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-08-123

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-douze mille deux cent trente-sept dollars et soixante-deux (92 237,62\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de onze mille douze dollars et quarante-quatre (11 012,44\$), et les salaires nets payés au montant de seize mille deux cent soixante-quatre dollars et quarante-cinq (16 264,45 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent dix-neuf mille cinq cent quatorze dollars et cinquante-et-un (119 514,51\$) Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1899 à 1920 du compte bancaire numéro 400058.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 août 2020

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-08-124

NÉGOCIATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE (SRSI)

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle se termine le 31 décembre 2020 et que des municipalités ont évoqué leur intention de conclure une entente avec la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane est consciente des sommes et des efforts déjà investis pour la création du service régional et des enjeux de sécurité de la population du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers à temps partiels qui composent le service ont démontré leur attachement et leur dévouement à servir les communautés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préserver l'expertise des effectifs composants le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité désire conserver, pour sa population, un service de proximité à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de connaître quelles sont les municipalités qui souhaitent poursuivre avec le SRSI, afin de permettre la poursuite des discussions et la conclusion d'une nouvelle entente dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements devront être effectués pour tenir compte des municipalités qui ne renouvelleraient pas avec le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane manifeste le désir de renouveler son entente avec le service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire négocier une nouvelle entente avec les municipalités qui désirent poursuivre aussi avec le SRSI de La Matanie et qu'il est impératif que les discussions se poursuivent avec celles qui ont une intention réelle de participer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son intention de négocier une nouvelle entente avec le service régional de sécurité incendie de la Matanie et d'en informer la MRC de La Matanie.

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont mandatés pour représenter la municipalité au sein du comité de négociation regroupant la MRC et les représentants des municipalités qui auront confirmées leur intention.

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane ne s'engage pas à signer une nouvelle entente sans avoir analysé la teneur ainsi que la nouvelle répartition des quotes-parts.

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane invite les municipalités à se prononcer formellement et rapidement pour permettre de faire avancer ce dossier et de transmettre leur résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-08-125

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 – PROJET « PAVAGE DE DIVERSES RUES MUNICIPALES » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL & FILS INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 août 2020

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n°4, daté du 5 août 2020, à « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Pavage de diverses rues municipales » pour un montant de seize mille cent soixante et neuf dollars et quarante-sept (16 169,47 \$), taxes en sus., selon les recommandations de Tetra Tech QI inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprise D'Auteuil et Fils inc. et à Tetra Tech QI inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-08-126

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N°2 – PROJET « RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET DE LA ROUTE DE LA BOUCANERIE » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL & FILS INC.

Il est proposé par M. le conseillère Berthier Fortin, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n° 2, daté du 7 août 2020, à « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Réhabilitation du chemin de la Réserve-Faunique et de la route de la Boucanerie » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux dollars et trente-trois (196 862,33 \$), taxes en sus., selon les recommandations de Tetra Tech QI inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprise D'Auteuil et Fils inc. et à Tetra Tech QI inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent

2020-08-127

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 10 août 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière